

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 78 (1990)

Heft: 8-9

Rubrik: Suisse actuelles

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Femmes en politique

« Prenez place, madame ! »

(pbs) – Bien volontiers, monsieur. Mais je vois que toutes les places sont déjà prises, pouvez-vous m'aider à en trouver une qui soit encore libre ?

– Malheureusement pas, madame. Je ne peux pas déloger mes amis, même si je reconnais

être pas assez pensé en lançant l'initiative sur l'égalité des droits, mais depuis dix ans les faits nous l'enseignent: c'est que, comme le dit la sociologue norvégienne Ida Blom, traiter de manière égale des personnes qui ne sont pas sur pied d'égalité mène à l'inégalité. Ou tout au moins ne crée pas l'égalité.

C'est pourquoi on a essayé de lancer les « actions positives », comme le mouvement Des paroles aux actes, mais il

leur laisse une chance d'avancer. Cet automne déjà vont débiter les préparatifs en vue de la campagne pour les élections fédérales de 1991.

Mais politiciennes et politiciens, citoyennes et citoyens jetteront-ils plus qu'un coup d'œil distrait, peut-être vaguement moqueur, au rapport de la commission fédérale? Prendront-ils conscience de cette cause permanente d'inégalité qu'est encore l'organisation de la vie domestique; et feront-ils un effort pour aider madame à prendre sa place?

*Office fédéral de la culture, 3000 Berne



Au dies academicus de l'Université de Genève: la jeune génération à la rescousse « des mesures positives »... (Photo Daniel Winteregg)

que vous n'avez pas pu partir plus tôt parce que vous avez dû mettre vos enfants au lit. Il est difficile d'être au four et au moulin. Peut-être plus tard, quand vos enfants seront plus grands?...

– Ce sera trop tard. Ne pourrait-on pas réserver des places pour les femmes qui doivent mettre leurs enfants au lit ?

– Je ne vois pas pourquoi on leur ferait cette facilité... »

Les gens en place, qu'il s'agisse d'économie ou de politique, sont si peu disposés à aider les femmes à se faire leur place, c'est-à-dire à leur céder une part de pouvoir, que l'égalité est loin de progresser comme on l'avait espéré. La presse a heureusement fait écho au rapport que vient d'établir la Commission fédérale pour les questions féminines.* Nous reviendrons quant à nous sur ce rapport les mois précédant les élections de 1991.

Disons seulement pour l'instant que les suggestions pour remédier à cette triste situation impliquent d'abord un changement d'attitude. Il faut ajouter à la notion d'égalité une nouvelle dimension. On n'y avait peut-

n'a pas provoqué l'enthousiasme. C'est pourquoi certains partis politiques ont introduit un pourcentage fixe de candidatures féminines (et il se trouve des femmes pour remplir leur quota !...). C'est pourquoi diverses initiatives parlementaires ont réclamé l'introduction par voie législative d'une proportion fixe de femmes dans les parlements cantonaux ou fédéral. C'est pourquoi encore, au dies academicus de l'Université de Genève, au mois de juin, Martine Chaponnière, membre du Conseil de l'université et parlant au nom de celui-ci, a défendu l'idée d'un plan qui permettrait, en trente-deux ans, d'assurer aux femmes un nombre équitable de chaires, alors qu'aujourd'hui il y a à Genève 4,26 % d'enseignantes pour 52 % d'étudiantes.

Les femmes savent bien qu'elles iraient contre leurs intérêts en présentant, où que ce soit, des candidatures non valables, mais il y a suffisamment de femmes bien douées et qui se prépareraient à prendre de plus grandes responsabilités si elles avaient devant elles un espoir, un plan de carrière qui

Berne

Profession féminine

Dans le canton de Berne, les maîtresses de travaux manuels ont des salaires mensuels de 200 à 350 francs inférieurs à ceux, par exemple, des maîtresses ménagères. Le tribunal administratif vient de justifier la chose en invoquant la formation plus rapide des maîtresses de travaux manuels, mais celles-ci pensent que cela tient au fait que leur profession est encore typiquement féminine. Un recours au Tribunal fédéral pourrait intervenir.

Tribunal fédéral

Les dessous de l'ivresse

A propos d'une amende infligée à une femme pour ivresse au volant, le Tribunal fédéral a précisé, dans un arrêt du 6 juillet, qu'on ne pouvait pas partager par deux le revenu du mari pour déterminer le revenu personnel d'une épouse sans fortune personnelle et sans activité lucrative. Le fait que les époux doivent contribuer d'une manière égale aux besoins de la famille ne signifie pas que les contributions de la femme au foyer équivalent à la moitié du revenu du mari. Sa capacité financière réelle peut comprendre, selon la situation, son argent de poche, le montant qu'elle peut recevoir à sa libre disposition en vertu du nouveau droit matrimonial pour

parvenir au même niveau de vie que son mari – ce qui n'en fait pas un salaire – ou encore l'indemnité pour sa contribution à la profession du mari.

« Schweizer Frauenblatt »

La mort d'un titre

Le 6 octobre 1910 paraît le premier numéro de la *Schweizer Frauenblatt*, pendant longtemps organe officiel de l'Alliance de sociétés féminines et de quelques organisations féminines dont les membres y étaient obligatoirement abonnés. Malgré cela, la SFB a toujours été déficitaire, sauf en 1958, année de la SAFFA. L'ASF s'est vue obligée de vendre le journal. Différents éditeurs ont en vain tenté leur chance. Dernier en date, Gasser SA à Coire. Bien que le journal ait été modernisé, sous le titre de *Zeitspiegel Frau*, la publication vient d'être abandonnée, faute d'avoir pu récolter la publicité indispensable. C'est une page de l'histoire du féminisme suisse qui se tourne.

700e

Action du cœur

Le projet de l'Alliance de sociétés féminines, Action du Cœur pour le 700e anniversaire de la Confédération, rencontre un grand succès. A fin mai, plus de 1000 communes ont déjà fixé la date à laquelle elles fêteront leurs « bourgeois » dispersés à l'étranger et qui seront reçus dans des familles pour quelques jours; 2000 d'entre eux se sont annoncés, provenant de 45 pays.

Merci...

... à vous, lectrices et lecteurs, qui prenez la peine de nous écrire quelques lignes ou de nous téléphoner pour nous dire que FS vous est précieux. Nous ne pouvons bien sûr pas publier tous vos messages, mais sachez qu'ils nous font grand plaisir !

COLLOQUE PUBLIC

SITUATION DE L'AVORTEMENT EN SUISSE ET DANS DEUX AUTRES PAYS : PREVENTION ET PRATIQUES

Le samedi 24 novembre 1990 de 9h.30 à 17h00
à l'Hôtel Continental à Lausanne, Salon Erni
(pl. de la Gare 2, en face de la Gare CFF)

(Parking "Simplon Gare", entrée sous gare
par la rue du Simplon)

L'avortement en Suisse reste interdit et ne peut être pratiqué que sous certaines conditions (art. 118 à 121 du Code pénal). Selon l'interprétation qui est faite de cette loi, la pratique est très différente d'un canton à l'autre: le tourisme gynécologique reste florissant.

Une évolution vers une certaine libéralisation se fait cependant sentir. Pour connaître et analyser ces changements, le groupe d'étude « Avortement et contraception en Suisse » a mené dès avril 1988 une large enquête auprès des responsables des centres de planning familial et de grossesse, des médecins responsables des maternités et auprès des médecins cantonaux. L'enquête s'est attachée aussi bien aux différents aspects de la prévention qu'à la pratique.

Pour rendre publics les résultats de ces travaux, un colloque aura lieu le samedi 24 novembre 1990 à Lausanne.

Le groupe d'étude « Avortement et contraception en Suisse » a été constitué par l'ASDAC (Association suisse pour le droit à l'avortement et à la contraception), association à laquelle se sont joint(e)s des membres de l'ASCPF (Association suisse des conseillères en planning familial), de l'USPDA (Union suisse pour la décriminalisation de l'avortement) et de l'ADF (Association pour les droits de la femme), ainsi que des professionnel(le)s et personnes intéressé(e)s par ce domaine.

PROGRAMME :

Matin : Prévention

- En Suisse : le planning familial, par une représentante de l'Association Suisse des conseillères en Planning Familial (ASCPF)
- Une expérience européenne : le Danemark, par une représentante de Foreningen for Familieplanlægning (FF) (Association danoise de planning familial)

Repas au restaurant de l'hôtel de 12h00 à 13h30

Après-midi : Pratiques

- Evolution et fragilité de la situation en Suisse : le Groupe d'étude "Avortement et contraception en Suisse" expose le résultat de ses travaux
- Etats-Unis : résistance des femmes pour le maintien d'un droit chèrement acquis, par Marie-José Regab, représentante de la National Organization for Women (NOW), de Washington.

Débat et conclusion

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner jusqu'au 19 octobre à : ASDAC, CP 38, 1000 Lausanne 9

Frais d'inscription : frs. 10.-

Je participerai au colloque du 24 novembre 1990

Je prendrai mon repas sur place oui non (cocher la case qui vous convient)

(petite et grande restauration aux frais des participant(e)s)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse complète :

6 Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une confirmation et un bulletin de versement pour les frais d'inscription.

Annuaire

L'autre moitié de la Suisse

Il manquait à la Suisse un « Who's who » au féminin. C'est chose faite grâce à l'initiative de quatre journalistes alémaniques qui ont entrepris un immense travail de recherche en vue de constituer un annuaire* des organisations, centres et projets de femmes existant dans notre pays. Sans oublier une liste de 1205 « expertes » actives dans 25 domaines.

Entreprise gigantesque, qui ne pouvait éviter un certain nombre de défauts et d'imprécisions. Ainsi, la liste des expertes est forcément incomplète (surtout pour la Suisse romande, malgré les efforts méritoires des auteures) et ne rend pas toujours compte de la multiplicité des intérêts des personnes mentionnées. La rédaction invite d'ailleurs lectrices et lecteurs à lui envoyer tout complément d'information utile pour une édition ultérieure.

Mais dans l'ensemble, cet ouvrage mérite des félicitations: c'est un instrument précieux pour quiconque s'intéresse à la « Schweizer Frauenszene ». Il pourrait aussi provoquer une prise de conscience chez ceux qui ne s'y intéressent pas!

*C. Duttweiler, I. Meier, K. Mühlemann, H. Stutz, *Wo Frauen sich erheben*, Lenosverlag, 1990.

Femmes socialistes

Une force politique

Le Parti socialiste est un des plus ouverts aux femmes. Un tiers au moins des listes électorales doit leur être réservé. Six députées socialistes siègent au Conseil national. C'est dans les rangs de ce parti qu'a été faite, à Berne, une expérience de liste féminine séparée. Au Grand Conseil de Genève, la députation socialiste est majoritairement féminine.

Tout cela, les Femmes socialistes suisses le relèvent dans une brochure publiée en vue des élections fédérales de 1991*, où elles proposent notamment des stratégies pour accroître encore



la force numérique et politique des femmes dans le parti. Mais leur propos n'est pas uniquement partisan, et on trouve également dans la brochure des textes de réflexion générale sur la place des femmes en politique, par exemple celui de l'écrivain Peter Bichsel. Une approche complémentaire à celle de la Commission fédérale des questions féminines (cf. art. en p. 5), à un an d'une échéance électorale qui constituera un test de la progression des femmes sur le difficile chemin du partage du pouvoir.

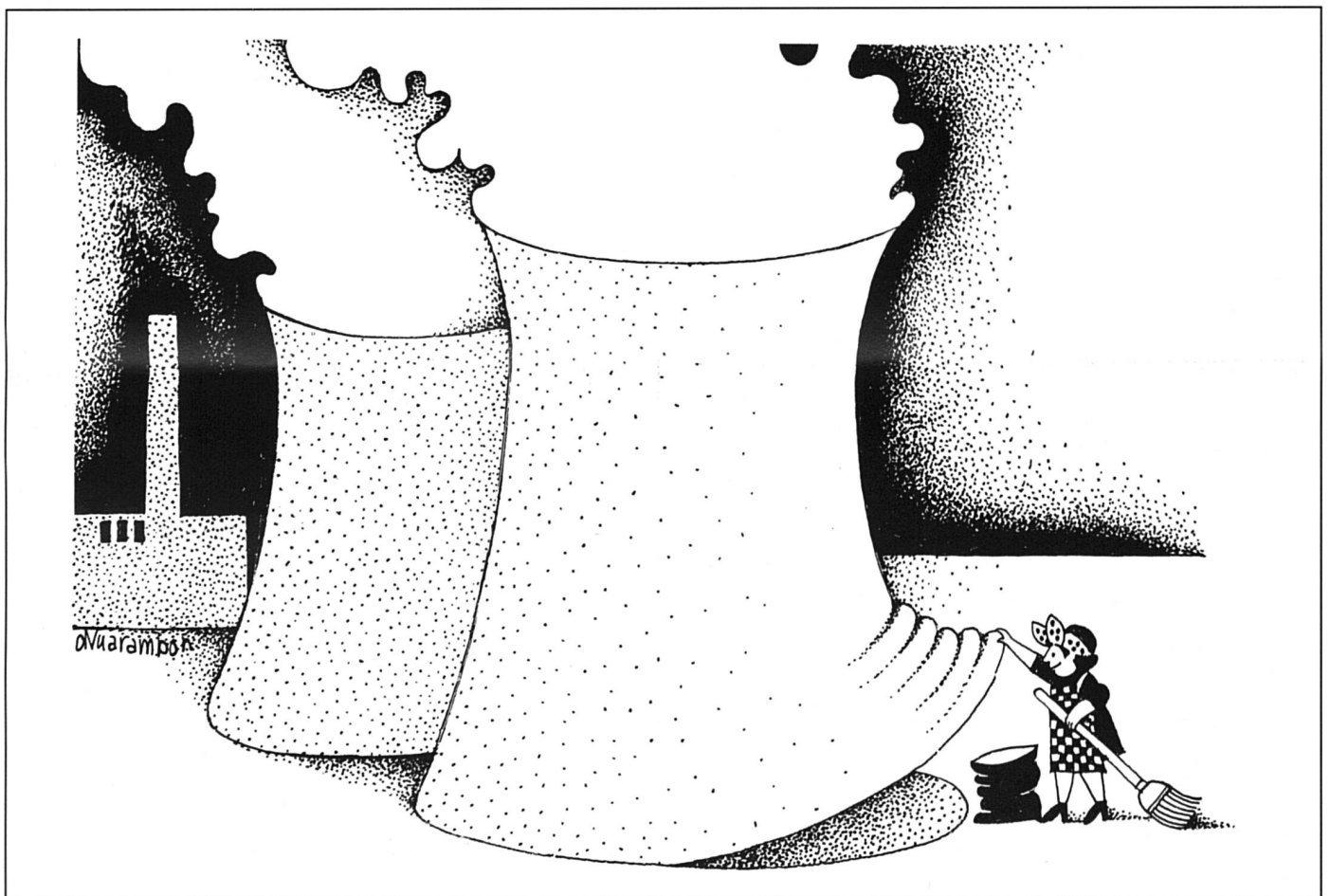
**La femme est l'avenir de la politique*, brochure des Femmes socialistes suisses, CP 7876, 3001 Berne, tél. (031) 24 11 15.

Où s'adresser?

Le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes vient de publier une brochure indiquant les services de consultation, adresses de contacts et prestations de service destinés aux femmes dans toute la Suisse. Utile et fort bien faite, cette brochure, intitulée *Services de consultation pour les femmes en Suisse* contient plus de 500 adresses classées par cantons en douze chapitres selon le domaine concerné (bureaux de l'égalité, sexualité, couple et famille, santé, travail, éducation, recherche, etc.). Gratuite, il suffit de la commander auprès de l'Office central des imprimés et du matériel (OCFIM, 3000 Berne).

Votations: l'avenir de l'énergie nucléaire

Pas d'excuse pour les abstentionnistes le 23 septembre: nucléaire ou pas nucléaire, c'est notre affaire à tou-te-s!



Quatre sujets sont soumis au peuple souverain le 23 septembre. Tout d'abord, deux initiatives antinucléaires, l'initiative « Halte à la construction de centrales nucléaires », dite du moratoire, et l'initiative « Pour un abandon progressif de l'énergie atomique ». Ensuite, un article constitutionnel sur l'énergie. Et enfin, suite à un référendum, une modification de la loi fédérale sur la circulation routière (LCR) sur la largeur des camions autorisés à circuler sur le réseau routier, largeur qui passerait de 2 m 30 à 2 m 50.

Les trois sujets relatifs à l'énergie interpellent directement citoyennes et citoyens

sur l'avenir de l'énergie nucléaire en Suisse. Et la consultation sur la largeur des camions, pas si anodine qu'il apparaît, pose crûment la question des relations que la Suisse se propose d'entretenir avec l'Europe.

L'initiative populaire fédérale « Halte à la construction de centrales nucléaires » se propose d'instituer un moratoire de dix ans, à dater de son acceptation, sur toute nouvelle construction de centrale nucléaire. La seconde demande, elle, l'abandon progressif de l'énergie atomique, soit l'interdiction de construire toute nouvelle centrale, ainsi que le démantèlement des installations existantes.

L'article constitutionnel sur l'énergie servira de fondement à une future loi sur l'énergie, laquelle ne devrait pas voir le jour avant 1995, en raison de la lenteur du processus législatif. Cet article définit la répartition des compétences entre cantons et Confédération dans le domaine de l'approvisionnement énergétique du pays et de la consommation d'énergie.

C'est à la suite du choc pétrolier de 1973, qui met crûment en évidence la dépendance de la Suisse vis-à-vis de l'étranger dans son approvisionnement en énergie fossile, que le débat sur l'énergie prend un élan décisif. D'emblée, il place ses participants dans deux camps. Face à ceux qui ju-

gent indispensable de développer l'option nucléaire se dressent ceux qui préfèrent miser sur le développement des énergies renouvelables. Sur le plan politique, ce débat se concrétise par une opposition grandissante à la mise en service et à la construction de nouvelles centrales nucléaires, dont l'occupation pacifique du site de Kaiseraugst est un des épisodes les plus marquants.

C'est aussi l'époque de la première initiative anti-atomique «Pour un contrôle démocratique du nucléaire» visant à donner voix consultative à la population directement concernée par un projet d'installation atomique.

Cette initiative est rejetée, le 18 février 1979, par 52% des votants.

Les opposants à l'option nucléaire ne désarment pas. Ils lancent deux nouvelles initiatives, l'une «Pour un approvisionnement en énergie sûr, économique et respectueux de l'environnement», l'autre «Pour un avenir sans centrales atomiques».

Conscient qu'un consensus s'est établi sur la nécessité de mettre un frein au gaspillage de l'énergie, le Conseil fédéral soumet au peuple et aux cantons un article constitutionnel qui définit une politique d'économie d'énergie.

Approuvé par une majorité du peuple le 27 février 1983, cet article rate pourtant son entrée dans la Constitution fédérale parce qu'il n'a pas recueilli la majorité des cantons. Dans ce domaine, c'est donc aux cantons qu'il appartiendra de prendre eux-mêmes des mesures pour économiser l'énergie.

Le 23 septembre 1984, la première paire d'initiatives «jumelles» ne passe pas non plus la rampe : l'initiative énergétique est rejetée par 54,2% des votants; l'initiative anti-atomique par 55%.

Tchernobyl

Le 26 avril 1986 se produit la catastrophe à la centrale nucléaire de Tcher-

nobyl, qui sème la panique dans toute l'Europe. La seconde paire d'initiatives antinucléaires est lancée dans la foulée durant la même année. L'initiative du moratoire bénéficie du soutien de ceux qui, à des degrés divers, redoutent les dangers d'une catastrophe nucléaire et s'inquiètent parce que le problème de l'élimination des déchets radioactifs n'est pas résolu. Lancée en août 1986, elle est déposée en avril 1987, appuyée par plus de 135 000 signatures. L'initiative «Pour un abandon progressif de l'énergie atomique» est le fruit de la coalition des socialistes, des écologistes, de l'extrême gauche, de l'Alliance des indépendants, des syndicats et de diverses organisations de protection de l'environnement. Lancée en octobre 1986, elle est déposée en octobre 1987, munie de quelque 106 000 signatures.

Les scénarios énergétiques

Le traumatisme de Tchernobyl provoque l'ouverture d'une session parlementaire extraordinaire sur l'énergie en octobre 1986. Il en ressort que le Conseil fédéral mandate des experts pour élaborer des scénarios sur l'avenir énergétique de la Suisse.

Ce Groupe d'experts sur les scénarios énergétiques (GESE) remet son rapport en septembre 1988. Il a imaginé trois scénarios et leurs conséquences sur l'avenir énergétique de la Suisse: poursuite de la politique actuelle et maintien de l'option nucléaire, moratoire en guise de pause de réflexion; abandon de l'énergie nucléaire d'ici à 2025.

Il démontre en particulier que le renoncement à terme à l'option nucléaire est concevable pour autant que soit mise en place une politique d'utilisation rationnelle de l'énergie et à condition que la population accepte les mesures nécessaires. Le rapport de la GESE, âprement controversé, n'a pas été suivi d'effets pratiques.

Le maintien de l'option nucléaire

Au contraire, le Conseil fédéral affirme clairement, en réponse aux conclusions du GESE, qu'il entend maintenir l'option nucléaire, afin de se donner les moyens de s'affranchir d'une trop large dépendance de l'étranger pour son approvisionnement en énergie. Il se déclare en revanche prêt à remettre en chantier des mesures efficaces pour économiser l'énergie, assorties d'une taxe sur l'énergie pour développer la recherche.

Coup de théâtre (ou de poker) en été 1988: trois parlementaires appartenant aux trois partis gouvernementaux bourgeois déposent conjointement une motion en vue de renoncer définitivement à la construction de la centrale nucléaire de Kaiseraugst, vu l'opposition inébranlable de la population riveraine. Cette motion est promptement acceptée par les Chambres fédérales, de même que l'indemnisation des promoteurs de la centrale, de l'ordre de 350 millions de francs.

Conformément à ses promesses, le Conseil fédéral dépose son projet d'article constitutionnel sur l'énergie.

Retravaillé par les Chambres fédérales, ce projet abandonne toute idée de taxe sur l'énergie. Il se borne, par la répartition des compétences entre cantons et Confédération, à donner à cette dernière la possibilité de prendre des mesures sur l'utilisation et la consommation «économe et rationnelle» de l'énergie, ainsi que sur l'encouragement de la recherche, en particulier dans le domaine des économies d'énergie et des énergies renouvelables. Toujours dans le souci de garantir la sécurité de l'approvisionnement du pays. Il a fini par recevoir le soutien de la plupart des forces politiques du pays.

Anne-Marie Ley

Lire également notre dossier en pp. 9 à 13.

La largeur des camions

Une modeste révision partielle de la loi fédérale sur la circulation routière (LCR) entreprise en 1986 a déclenché, lors des délibérations au Parlement en 1988 et 89, des flots d'éloquence à propos d'un seul article parmi les dix-huit en voie de remodelage. Ce fameux article propose de porter la largeur maximum des poids lourds et autocars autorisés à circuler en Suisse, de 2 m 30 à 2 m 50. Il s'agit en fait de s'aligner sur la norme internationale en vigueur notamment en Europe.

C'est contre ce seul article que l'Association suisse des transports (AST) et la Communauté d'intérêt Vélo Suisse ont lancé le référendum qui, ayant abouti, donne lieu à la consultation du 23 septembre.

Ce comité contre des camions plus larges redoute surtout que des poids lourds surdimensionnés n'envahissent les routes d'importance secondaire ou que leur multiplication ne favorise l'élargissement des routes en général.

Les adversaires du référendum font valoir que toutes les autoroutes, 80% des routes cantonales et 65% des routes communales sont d'ores et déjà accessibles aux véhicules de plus de 2 m 30. (aml)

FONDATION PIERRE GIANADDA
MARTIGNY



MUSÉE GALLO-ROMAIN
MUSÉE DE L'AUTOMOBILE
PARC DE SCULPTURES

modigliani
120 œuvres

19 juin - 28 octobre 1990

Tous les jours de 9 heures à 19 heures
Tél. 026 / 22 39 78